

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mars 2021

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 22 mars 2021 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 15 mars 2021. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Etaient présents : MM. Armand FURLING, Jean-Luc HOLLER, Adjoint, Mmes Geneviève BONTEMPS, Laurence MASSON, Adjointes ;
Mmes Rachel BRUDER, Cécile GUTLEBEN, Christelle LANG, Aurélie LERCH ;
MM. Philippe GEILLER, Fabrice JEGGY, Geoffrey HANSER, Geoffrey RIBER, Eric TREHIOU; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Sylvie VOGT

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 1^{er} mars 2021
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Travaux giratoire : choix du maître d'œuvre
4. Société de musique : demande de subvention
5. Budget service général
 - A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020
 - B) Affectation des résultats
 - C) Vote du taux des taxes
 - D) Approbation du budget primitif 2021
6. Budget service eau – assainissement
 - A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020
 - B) Affectation des résultats
 - C) Vote du prix de l'eau – redevance assainissement
 - D) Approbation du budget primitif 2021
7. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021-2022
8. Validation de la prise de compétence mobilité par la CCCHR
9. Permis de construire
10. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 1^{er} mars 2021

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2021 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Eric TREHIOU en qualité de secrétaire de séance.

3. Travaux giratoire : choix du maître d'œuvre

En vue de l'ouverture de la boulangerie, il convient d'aménager le giratoire pour sécuriser la liaison piétonne entre le village et la ZA Grundfeld.

S'agissant d'une route départementale, la CeA nous demande la réalisation d'une étude à réaliser par un cabinet d'ingénierie.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer la mission au cabinet d'ingénierie BEREST pour un montant de rémunération de 3 650 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre précité,
- d'autoriser le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches et procédures liées à la mise en œuvre de cette opération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

4. Société de musique : demande de subvention

Monsieur Eric TREHIOU, Président de l'association, quitte la salle.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande d'une subvention de la Société de Musique Fraternité de Meyenheim pour des travaux de rénovation de la salle de Musique :

- travaux effectués en 2020 : réaménagement de la scène et ouverture de deux fenêtres pour un montant de 8 754 € ;
- travaux prévisionnels 2021 : nettoyage des façades, zinguerie, peinture et réalisation d'une fresque du centenaire de l'association pour un montant estimatif de 3 500 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- d'allouer une subvention de 3 500 € à la Société de Musique Fraternité de Meyenheim, compte 20422
- d'amortir cette subvention sur une période d'un an, soit en 2022, compte 280422

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

5. Budget - Service général

A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire donne lecture du compte administratif 2020, puis cède la présidence à M. HOLLER Jean-Luc, Adjoint aux Finances, et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	474 700,04 €
	Recettes	1 873 063,11 €
	Excédent de	1 398 363,07 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	84 380,98 €
	Recettes	89 777,80 €
	Excédent de	5 396,82 €

d'où un excédent global de 1 403 759,80 €.

A rajouter : 738,92 € à l'excédent de fonctionnement suite à la dissolution du SIAC (Syndicat Intercommunal des Affaires Culturelles) d'Ensisheim, dont la commune de Meyenheim était membre

Restes à réaliser 15 121,60 € (à déduire de l'excédent)

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2020, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2020.

B. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné le compte administratif 2020 le Conseil Municipal a constaté qu'il fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	1 399 101,99 €
Excédent d'investissement	5 396,82 €

Le compte administratif 2020 présentant un excédent en fonctionnement et en investissement il n'y a pas lieu de prévoir une affectation.

Les restes à réaliser d'un montant de 15 121,60 € sont couverts par un virement de la section de fonctionnement.

C. TAUX D'IMPOSITION 2021

Le vote du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2021 par les communes doit tenir compte du transfert de la fraction de taux 2020 du département (13,17 % dans le Haut-Rhin) afin de compenser la perte liée à la suppression de la taxe d'habitation.

Ainsi, le taux de TFPB pour la commune est maintenant de 20,47 % (soit taux communal 7,30% + taux départemental 13.17).

Vu l'avis des commissions réunies en date du 15 mars 2021 et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2020 pour l'année 2021 :

Foncier bâti : 20,47 %
Foncier non bâti : 27.80 %

D. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Maire et l'adjoint chargé des finances soumettent au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 15 mars 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 057 041,99 €
	Recettes	2 057 041,99 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 495 208,81 €
	Recettes	1 495 208,81 €.

6. Budget - Service eau-assainissement

A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire donne lecture du compte administratif 2020, puis cède la présidence à M. HOLLER Jean-Luc, Adjoint aux Finances, et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	175 984,70 €
	Recettes	181 680,43 €
	Excédent de	5 695,73 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	184 857,84 €
	Recettes	195 583,22 €
	Excédent de	10 725,38 €

d'où un excédent global de 16 421,11 €.

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2020, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2020.

B. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné le compte administratif 2020 le Conseil Municipal a constaté qu'il fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	5 695,73 €
Excédent d'investissement	10 725,38 €

Le compte administratif 2020 présentant un excédent en fonctionnement et en investissement il n'y a pas lieu de prévoir une affectation.

C. VOTE DU PRIX DE L'EAU ET DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT 2021

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir :

- le prix de l'eau à 2,25 € par m³ ;
- le montant de la location compteur à 30 € par an.
- la taxe d'assainissement à 41 € par personne et par an.

D. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Maire et l'adjoint chargé des finances soumettent au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 15 mars 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	224 695,73 €
	Recettes	224 695,73 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	81 725,38 €
	Recettes	81 725,38 €

7. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021-2022

Par courrier en date du 14 janvier 2021, la Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Haut-Rhin demande au Conseil Municipal de délibérer afin de fixer l'organisation du temps scolaire pour les trois prochaines années, même dans le cas où il n'y aurait pas de changement.

Vu les articles D 521-10 et D 521-12 du code de l'éducation ;

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 ;

Vu le décret n° 2018-907 du 23 octobre 2018 modifiant le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la - - loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire accordées sur le fondement de l'article D. 521-12 du code de l'éducation et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2019-2020 ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'école en date du 18 mars 2021 ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les horaires de temps scolaire pour le RPI Meyenheim – Munwiller soit :

Ecole maternelle et élémentaire Meyenheim	Ecole maternelle et élémentaire Munwiller
8h10 - 11h40	8h - 11h30
13h40 – 16h10	13h30 – 16h

8. Validation de la prise de compétence mobilité par la CCCHR

Madame le Maire expose :

Considérant que la loi du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) fixe l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale.

Considérant que les communautés de communes sont ainsi invitées à se prononcer sur la prise de compétence mobilité avant le 31 mars 2021 et qu'à défaut, la compétence sera exercée par la Région sur le territoire de la communauté de communes concernée à partir du 1^{er} juillet 2021

Considérant que le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR) a délibéré en la séance du 11 février 2021 en faveur de la prise de compétence mobilité sans la reprise des services régionaux inclus dans son ressort.

VU l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2017 portant extension des compétences de la CCCHR et approbation de ses statuts modifiés ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-5;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable concernant la décision de la CCCHR de prendre la compétence organisation de la mobilité ;

- Emet un avis favorable concernant la décision du conseil communautaire de ne pas demander le transfert à la Région des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.

9. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis de construire suivants :

- permis de construire pour la construction d'une maison d'habitation sise 36 rue de Munwiller, déposé M. ISNER Joey,
- permis de construire pour la transformation d'une grange en une maison individuelle sise 7 rue des artisans, déposé par M. et Mme WISSON Fabien et Valérie,
- permis de construire pour un local artisanal avec des bureaux et un logement sis zone artisanale Grundfeld, déposé par la SCI ES Immobilier.

10. Divers

Personne ne demandant plus la parole, la réunion est close à 20 h 55.

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de Meyenheim
de la séance du 1^{er} mars 2021

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 janvier 2021
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Convention d'Assistance à Maître d'Ouvrage - Projet de construction d'une nouvelle école, d'un périscolaire et d'une mairie (Annexe 1)
5. Suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique ONF (Annexe 2)
6. A) Approbation de l'état d'assiette 2020
B) Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes
7. Adhésion d'une nouvelle commune au Syndicat Mixte des cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin
8. Subvention Association sportive Collège Schœlcher
9. Permis de construire
10. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal délégué		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal		
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal		
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale	Absente excusée	
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale		
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme LERCH Aurélie	Conseillère Municipale		